

VAE RECEVABILITÉ

Formulaire « Validation des acquis de l'expérience maritime » (document 1)

Nom:

Prénom :

Numéro d'identification :

Quartier d'identification :

Titre demandé :

Certificat éventuellement
demandé :

- Brevet d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage
- Certificat de qualification à la lutte contre l'incendie
- Certificat de formation de base à la sécurité

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier :

Décision de recevabilité :

Favorable

Non Favorable

Date de la décision :

Nom Prénom et signature du
fonctionnaire dûment autorisé :

Cachet du service :

Observations éventuelles :

Expérience en rapport avec le titre visé (de la plus récente à la plus ancienne)

Cette rubrique permet au service instructeur d'établir le lien entre vos expériences et le titre qui correspond à l'activité ou aux activités pour la(les)quelle(s) vous souhaitez faire valider votre expérience. Vous devez donc préciser dans ce tableau l'ensemble des expériences de navigation en rapport avec le titre visé. Vous devez les présenter de l'expérience la plus récente à la plus ancienne.

1 Date de début et date de fin de l'engagement	2 Nom et lieu de l'entreprise ou autre structure (armement, association)	3 Fonction occupée (capitaine, second capitaine, chef mécanicien etc)	4 Nom du navire	5 Type de navire (chalutier, pétrolier etc)	6 Caractéristiques du navire		7 Genre de navigation (Grande pêche, cabotage international, long cours etc)	8 Navigation effective (en mois et en jours)	
					Jauge (UMS ou tjb)	Puissance propulsive (kW)		m	j
								m	j
								m	j
								m	j
								m	j
								m	j

Vous pouvez dupliquer cette page autant de fois que de besoin

Formations générales

Date de délivrance du titre	Libellé du ou des titre(s) détenu(s)	Établissement ou centre de formation	Autorité de délivrance

Vous pouvez dupliquer cette page autant de fois que de besoin

Pièces complémentaires

à joindre pour une demande de titre de formation professionnelle maritime

Les demandes de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention d'un titre de formation professionnelle maritime doivent obligatoirement s'accompagner des pièces justificatives suivantes.

<i>Pour justifier de ...</i>	<i>Conditions</i>	<i>Pièces justificatives</i>
<i>... de votre aptitude à la navigation maritime</i>	-	Certificat médical d'aptitude à la navigation maritime en cours de validité, délivré par un médecin du service des gens de mer ou pour les marins en activité de la marine nationale, un certificat médical d'aptitude à la navigation maritime, délivré par un médecin de la marine nationale.
<i>... de votre niveau de formation</i>	-	Une photocopie des attestations et/ou diplômes obtenus
<i>... de votre expérience professionnelle</i>	Si votre expérience a été acquise sur des navires armés avec rôle d'équipage, vous devez joindre les documents ASTERIE suivants édités par le service des affaires maritimes :	<ul style="list-style-type: none"> - relevés de navigation ventilation des services sur toute la carrière; - fiches techniques des navires; - fiche des dérogations, le cas échéant - fiche de synthèse « validation des acquis de l'expérience »
	Si votre expérience a été acquise sur des navires sans rôle d'équipage, ou sur des navires armés en rôle collectif :	Document officiel rédigé en langue française, visé par le capitaine et/ou son employeur (si le candidat est le capitaine) selon le modèle ci-dessous indiqué
	Si votre expérience a été acquise sur des navires de l'Etat :	<ul style="list-style-type: none"> - Etat signalétique des services - Fiches techniques des navires - Relevé détaillé des positions justifiant des périodes effectuées à la mer <p>Si vous êtes marin de la Marine Nationale en activité, vous devez joindre la fiche de liaison Marine Nationale visée par le service MARINE MOBILITÉ.</p>

REMARQUE : seule la navigation accomplie à bord des navires battant pavillon français sont pris en compte.

Modèle d'attestation

Les attestations de navigation doivent comporter les informations suivantes :

- date et lieu d'embarquement et de débarquement du marin ;
- durée totale de l'expérience professionnelle maritime du marin en tant que marin professionnel navigant(ans, mois, jours) ;
- durée totale de la navigation professionnelle maritime effective du marin (ans, mois, jours) ;
- fonction exercée à bord par le marin ;
- nom du navire ;
- numéro d'immatriculation du navire de l'organisation maritime internationale ;
- pavillon du navire ;
- nom du capitaine du navire ;
- armateur du navire ;
- type du navire ;
- jauge brute du navire (en tjb ou UMS) ;
- longueur du navire (en mètre);
- puissance propulsive du navire (en kW).

Ce document doit aussi indiquer l'identité (nom et prénoms) du signataire du document, sa qualité, son statut et sa fonction, son adresse et ses coordonnées téléphoniques ainsi que la date précise de la rédaction dudit document.

Ces renseignements seront accompagnés de tout document justificatif que vous pourrez fournir propre à établir la réalité et l'effectivité de cette navigation active et professionnelle (contrat de travail, bulletin de salaire, livre de bord...). Le service instruira le dossier déposé et appréciera si ces documents permettent d'établir le caractère actif et professionnel de la navigation dont il fait état.

REMARQUE : Tout document non-conforme aux exigences énoncées ci-dessus ne peut être pris en compte dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de validation des acquis de l'expérience.

